

Le 23 Avril 2008

COMMUNIQUE

La Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture (FFMJC), Fédération d'éducation populaire, acteur de l'économie sociale et solidaire, fédère des associations locales, départementales et régionales, d'éducation populaire, laïques et indépendantes qui sont des espaces de liberté ouverts et des lieux d'expression des habitants.

La Confédération des Maisons de Jeunes et de la Culture de France (CMJCF), fédère autour de son projet des associations locales, départementales et régionales qui œuvrent sur le terrain pour favoriser l'autonomie, l'épanouissement et l'insertion des citoyens afin de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture pour participer à la construction d'une société plus solidaire.

Ces associations, ainsi fédérées, entendent :

- ❑ permettre à chacun d'être acteur de sa vie et dans la cité,
- ❑ mettre en place les conditions pour que s'exerce une démocratie vivante en encourageant l'initiative et la prise de responsabilité, permettant à tous de devenir des citoyens actifs et responsables,
- ❑ animer et faire vivre des scènes culturelles de proximité, des espaces d'éducation et de loisirs au cœur des quartiers, dans les villes et les communes avec le souci de conjuguer de manière nouvelle les dynamiques artistiques et les dynamiques sociales et territoriales,
- ❑ contribuer à faire vivre des carrefours associatifs dans un partenariat actif avec les collectivités locales et territoriales contribuant au développement social et culturel de ces territoires et au maintien du lien social,
- ❑ encourager les expressions et les pratiques culturelles pour tous.

La FFMJC et la CMJCF, parce qu'elles partagent un même projet et s'enrichissent des expériences menées sur tout le territoire, ont la capacité à réunir et à mettre en mouvement des citoyens et à développer des initiatives nouvelles et innovantes.

La CMJCF et la FFMJC affirment la nécessité d'inscrire les relations entre les pouvoirs publics, les associations et leurs fédérations dans le cadre d'un **conventionnement pluriannuel**, reconnaissant par delà les actions menées, leur projet et la vie associative.

Nous demandons aux élus locaux de **s'appuyer sur les MJC pour conduire ensemble le renforcement de la démocratie représentative et de la démocratie participative** en reconnaissant pleinement les MJC dans :

- ❑ **leur légitimité** à exprimer les besoins de leurs adhérents, en favorisant par leurs actions éducatives l'expression et la prise d'initiative des citoyens et en les reconnaissant comme un élément constitutif de la démocratie locale,

- ❑ **leur représentativité** sur un territoire pour jouer un rôle actif dans une démarche visant à une co-élaboration des politiques publiques locales associant les élus les acteurs locaux notamment à l'échelle des communes, des agglomérations et des pays,
- ❑ **leur rôle économique**, qui leur confère une place singulière et spécifique entre le service public et le secteur marchand,
- ❑ **leur rôle de créateur d'emplois** :
 - en soutenant les actions de formation menées en direction des élus associatifs bénévoles et des professionnels,
 - en engageant rapidement une concertation autour des objectifs et des moyens d'une politique de l'emploi aidé plus que jamais indispensable.

Nous souhaitons que chaque MJC puisse :

- ❑ inscrire son action dans **un nouveau cadre de conventionnement** permettant de s'opposer aux logiques d'appel d'offre et de marchandisation. Ce conventionnement devrait s'appuyer sur la notion d'engagements réciproques définissant, reconnaissant et évaluant les rôles et fonctions de chacun.
- ❑ élaborer **une charte d'Education Populaire** actée par les pouvoirs publics locaux afin :
 - de promouvoir le rôle et l'importance de la place des MJC dans les dynamiques d'animation des territoires,
 - d'accompagner les projets associatifs culturels et de développement artistique notamment pour qu'ils soient soutenus par l'ACSE, et les DRAC,
 - de reconnaître que la place des pratiques amateurs et de l'éducation artistique et sportive participe à la construction de la personne et à son inscription dans la société.
- ❑ permettre **aux jeunes d'être acteurs de leur projet de vie** en facilitant leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie (accès à l'éducation, à la santé, aux droits civiques et à l'emploi...)

La CMJCF et la FFMJC sont particulièrement attentives à la manière dont se mettent en œuvre aujourd'hui la politique de décentralisation et la modernisation de l'Etat dans le cadre de la révision des politiques publiques. Elles affirment la nécessité, qu'à tous les niveaux de la République, une politique ambitieuse d'éducation populaire soit développée, et que les acteurs de l'économie sociale et solidaire soient reconnus.

Nous sommes ainsi pleinement solidaires de la revendication des associations d'élus qui revendiquent de pouvoir disposer des moyens suffisants pour exercer, en associant les populations, les compétences nouvelles attribuées aux collectivités, par la Loi.

Nous affirmons la nécessité de lutter partout, **contre les inégalités sociales et territoriales et pour le rôle essentiel de l'Etat**, garant de la Liberté, de l'Egalité et de la Fraternité républicaine.

Philippe Bordier, président de la FFMJC

La CMJCF et la FFMJC c'est :

- ❑ **1460 MJC adhérentes,**
- ❑ **5600 Conseils d'Administration et 1500 Assemblées Générales par an,**
- ❑ **23500 administrateurs, 32 000 bénévoles, 9300 emplois associatifs,**
- ❑ **630 000 adhérents, dont 150 000 adhérents entre 16 et 25 ans et près de 6 millions d'usagers**
- ❑ **1 million de jeunes engagés dans des projets et les actions des MJC.**

Contacts :

Délégation générale FFMJC : Brigitte Donzel : contact@ffmjc.org – Tél : 01 44 69 82 35
Direction générale CMJCF : Dany Da Forno : ddaforo@mjc-cmjcf.asso.fr - Tél : 01 44 85 29 54